



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

SENIORS EN VACANCES : Escapade à MARSEILLE

Village club "Belle de mai"

du 15 au 22 septembre 2019



Le Préfet de Région Occitanie et les membres de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale d'Occitanie ont la volonté commune de faciliter le départ en vacances des pensionnés des administrations de l'Etat, domiciliés dans la région Occitanie.

Ce séjour vous est proposé dans le cadre du programme « Seniors en Vacances », mis en place et financé par l'ANCV (agence nationale pour les chèques vacances).

Dans la limite des places proposées et du budget alloué par la SRIAS.

POUR ROMPRE AVEC LA SOLITUDE ET L'ISOLEMENT, POUR OFFRIR DU BIEN-ÊTRE, POUR CREER DU LIEN SOCIAL

Vous résidez en Occitanie, vous êtes pensionné (e), âgé (e) de 60 ans et plus à la date du départ, ou vous avez 55 ans et êtes en situation de handicap. Ce séjour est pour vous !

Grâce à une subvention de 32 euros de la SRIAS, votre séjour 08 jours / 07 nuits vous revient à :

- 370 € pour les pensionnés imposables,
- 210 € pour les pensionnés non imposables (participation ANCV* de 160 € déduites *voir conditions page 2).

La SRIAS prend en charge le transport aller / retour par bus au départ de Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Béziers, Montpellier et de Nîmes.

**INSCRIPTION OUVERTE A COMPTER
DU MARDI 20 MARS 2019**



**RENSEIGNEMENTS et RESERVATIONS auprès de l'association
« TOURISME LOISIRS CULTURE MIDI-PYRENEES »**

Tel : 05.61.29.83.29 courriel : resagroupe@tlcmp.fr

Programme du séjour

Dimanche

Arrivée au village club avec votre autocar en fin d'après-midi. Apéritif de Bienvenue. Dîner au Village Club et soirée animée.

Lundi

Matin : découverte du village club, présentation des équipes et des activités et apéritif de bienvenue. Déjeuner au village club

Après-midi : tournoi de pétanque. Jeux apéro. Dîner et soirée animée.

Mardi :

Excursion journée découverte avec autocar, guide et déjeuner au restaurant

Matin : Départ du village en autocar pour tour de ville panoramique avec guide conférencier de 2h avec Notre Dame de la Garde, La Corniche, Le vieux Port, la Cathédrale de la Major, le MUCEM. Déjeuner au restaurant.

Après-midi : Visite avec guide conférencier du Quartier historique du Panier avec arrêts chez certains artisans pour découvrir les spécialités de Marseille. Jeux apéro. Dîner et soirée animée.

Mercredi

Matin : depuis le village club, balade de 20 minutes jusqu'au Palais Longchamp. Découverte du parc Longchamp. Déjeuner au Village. Jeux café.

Après-midi : atelier culinaire suivi de la dégustation. Jeux apéro. Dîner et soirée animée.

Jeudi

Matin : initiation danse suivie d'une séance de stretching. Déjeuner au village club.

Après-midi : thé dansant. Pot de l'organisateur. Jeux apéro. Dîner et soirée animée.

Vendredi

Matin : Réveil musculaire et séance et séance de stretching. Déjeuner au village club.

Après-midi : Excursion à Cassis. Découverte avec

notre accompagnateur touristique. Ce petit port de pêche, niché entre deux sites naturels exceptionnels (le célèbre massif des Calanques et le majestueux Cap Canaille), un concentré de Provence et de Méditerranée. Temps libre sur le port. Jeux apéro. Dîner et soirée animée.

Samedi

Matin : La Friche la Belle de Mai, découverte de ce lieu culturel de Marseille regroupant des salles de spectacle et d'exposition et une soixantaine de structures artistiques et culturelles de toutes disciplines. Déjeuner au Village. Jeux café.

Après-midi : Temps libre. Jeux apéro. Dîner et soirée animée.

Dimanche

Départ avec votre autocar après le petit-déjeuner. Panier repas pour le déjeuner fourni.

Offre soumise à disponibilité

Document non contractuel

Offre réservée en priorité aux personnes n'ayant pas bénéficié des vacances seniors en 2017 et 2018

Tout conjoint marié ou tout partenaire pacsé avec une personne éligible au programme seniors en vacances peut lui-aussi en bénéficier, sous réserves d'avoir une imposition commune et de séjourner ensemble durant le séjour.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR CHAQUE PARTICIPANT

- ▶ Copie de la carte d'identité en cours de validité,
- ▶ Copie de l'avis d'imposition 2018 sur revenus 2017,
- ▶ Avis de pension retraité(e) de la fonction publique d'état,
- ▶ En cas de perte d'autonomie ou de handicap : Copie de la carte d'invalidité ou de la notification de l'AAH ou de la pension d'invalidité, ou de la notification du conseil général pour les GIR 2 à 4 et de la CNAV pour les GIR 5 et 6.

PRESTATIONS COMPRISES :

- Hébergement en chambre double ou en duplex (2 chambres séparées avec salle de bain commune) avec télévision.
- Serviettes de toilette fournies – lits faits à l'arrivée et service ménage 1 fois par semaine.
- Pension complète sous forme de buffets à volonté avec entrées variées, plats chauds et farandole des desserts au choix. Vin compris aux repas et café le midi.
- Déjeuner au restaurant selon le programme et panier repas du jour du départ.
- Soirées animées : soirée dansante, soirée spectacle, soirée bretonne, jeux.
- Animations de journée au choix selon programme.
- Accompagnement des excursions et des promenades mentionnées au programme.
- Visites, entrées et excursions mentionnées au programme.
- Transport & Transferts pour les visites et les excursions mentionnées au programme.
- Assurance rapatriement.

PRESTATIONS NON COMPRISES :

- Taxe de séjour (**1€ par nuit** et par adulte)
- Supplément single : **12€ par nuit** et par adulte soit 84€ pour le séjour
- Dépenses personnelles et déplacements en ville personnels

*Dans le cadre de ses programmes d'action sociale, l'Agence Nationale pour les Chèques-vacances met en œuvre depuis 2007 le programme Seniors en Vacances . Ce dispositif permet aux retraités de bénéficier d'un séjour tout compris à un tarif préférentiel. L'ANCV participe au financement du coût du séjour pour les personnes âgées sous conditions.

Condition de participation de l'ANCV :

Une aide financière de 160 € est accordée à tout retraité non imposable (dans la limite des fonds attribués par l'ANCV) . L'aide financière est aussi accordée sans conditions de ressources, aux aidants familiaux ou professionnels accompagnant un participant en perte d'autonomie ou en situation de handicap.